

Règlement de candidature

Programmes “Chorégraphe” et “Manager de projets chorégraphiques et artistiques”

Rappel des parcours

1. Programme Manager de projets chorégraphiques et artistiques

Ce parcours s'adresse à tous les porteurs de projets chorégraphiques et artistiques souhaitant développer les compétences nécessaires à l'exercice du métier de Manager de projets chorégraphiques et artistiques dans un contexte professionnel en forte évolution. Il s'adresse aux artistes comme aux administrateurs du spectacle vivant qui peuvent témoigner d'un niveau Bac +3 **et/ou** justifier de 5 années d'expérience dans le milieu artistique.

Planning prévisionnel :

Le porteur de projets chorégraphiques et artistiques profite d'un parcours composé de formations transversales réparties en plusieurs cycles de formation :

- du 23 au 27 septembre 2024
- du 4 au 8 novembre 2024
- du 4 au 6 décembre 2024
- du 20 au 24 janvier 2025
- du 7 au 9 avril 2025

Le parcours se déroule en région parisienne.

Au total, environ 189 heures de formation par personne réparties sur 8 mois :

- 5 périodes de formation collective : 133h/19 jours.
- Tutorat individuel en lien avec les apprentissages : 5h/personne.
- Échanges autour du programme et de sa bonne conduite : 5h/personne.
- Des travaux individuels obligatoires en lien avec les apprentissages : 20h/personne.
- D'une mise en situation professionnelle autour de la production d'un événement en travaux de groupes : 10h/personne.
- Différentes capsules d'e-learning : 5h/personne.
- Un parcours spectateur avec un réseau de partenaires culturels suivis d'échanges professionnels : 6h/personne.

2. Programme Chorégraphe

Ce parcours s'adresse à des chorégraphes en voie de professionnalisation, ou désireux de se ressourcer, et issus de techniques et d'esthétiques variées. Il s'adresse à tout chorégraphe ayant déjà travaillé sur deux créations personnelles, souhaitant se consacrer pendant 1 saison au développement de sa compagnie, profiter d'un accompagnement complet autour de la création chorégraphique, la lumière, la scénographie, la structuration de son projet de compagnie, la production et le financement de sa création et développer son expérience dans la direction d'interprètes-danseurs.

Planning prévisionnel :

- du 16 au 27 septembre 2024 (hors week-end)
- du 4 au 8 novembre 2024
- du 4 au 6 décembre 2024
- du 16 au 24 janvier 2025 (hors week-end)
- du 10 au 14 mars 2025
- du 7 au 11 avril 2025

Le parcours se déroule en présentiel en région parisienne.

Parallèlement à la période de formation, le chorégraphe bénéficie également d'un accompagnement individuel tout au long de l'année, sur le plan administratif et artistique. Il bénéficie aussi d'espaces de répétition et peut être amené à participer aux événements artistiques de La Fabrique de la Danse.

Au total, environ 320 heures de formation par personne réparties sur 10 mois :

- 6 périodes de formation collective : 231h/33 jours.
- Une séance mensuelle de tutorat individuel en lien avec les apprentissages : 10h/personne
- 1 semaine de résidence par personne : 25h/personne
- Des ateliers artistiques : 6h/personne
- 2 à 3 séances d'accompagnement artistique : 6h/personne.
- Échanges autour du programme et de sa bonne conduite : 5h/personne
- Des travaux individuels obligatoires en lien avec les apprentissages : 20h/personne.
- D'une mise en situation professionnelle autour de la production d'un événement en travaux de groupes : 10h/personne.
- Différentes capsules d'e-learning : 5h/personne.
- Un parcours spectateur avec un réseau de partenaires culturels suivis d'échanges professionnels : 6h/personne.

Le parcours offre également la possibilité pour les chorégraphes qui suivent le programme de présenter un extrait abouti de leur création chorégraphique lors de la "Soirée des Chorégraphes" qui a lieu en clôture du parcours (sous réserve).

Pour plus d'informations sur les parcours vous pouvez demander les plaquettes d'informations sur les pages [Manager de projets chorégraphiques et artistiques](#) et [Chorégraphe](#).

Conditions de candidature

En candidatant, vous acceptez les conditions exposées ci-dessous et vous engagez à vous rendre disponible pour les étapes de sélection.

<u>Manager de projets chorégraphiques et artistiques</u>	<u>Chorégraphe</u>
<p>Peut candidater au parcours de <u>Manager de projets chorégraphiques et artistiques</u> tout porteur de projets chorégraphiques et artistiques ; chorégraphe, artiste ou créateur du spectacle vivant ; pouvant témoigner d'un niveau Bac+3 et/ou justifier de 5 années d'expérience dans le milieu artistique.</p> <p>En déposant sa candidature, le postulant s'engage sur :</p> <ul style="list-style-type: none">- Sa disponibilité pour suivre l'intégralité du programme <u>Manager de projets chorégraphiques et artistiques</u> sur la saison 2024-2025.- La fiabilité de son dossier et des références communiquées.	<p>Peut candidater au programme <u>Chorégraphe</u> tout chorégraphe ayant déjà travaillé sur deux créations personnelles et souhaitant se consacrer au développement de sa compagnie.</p> <p>Le chorégraphe devra témoigner d'un Bac +3 et/ou justifier d'une expérience professionnelle significative en tant que danseur et / ou chorégraphe. Tout parcours professionnel est accepté, tant qu'il témoigne d'une écriture chorégraphique singulière.</p> <p>En déposant sa candidature, le postulant s'engage sur :</p> <ul style="list-style-type: none">- Sa disponibilité pour suivre l'intégralité du programme <u>Chorégraphe</u> sur la saison 2024-2025, que ce soit les sessions de formations obligatoires mais aussi les temps d'accompagnement individuel artistique, administratif et les sessions d'exploration avec des danseurs.- La fiabilité de son dossier et des références communiquées- Son intention de créer et

	<p>développer sa compagnie au cours de l'année de formation ou dans un futur proche et de s'investir pleinement dans le parcours.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un engagement durable tout au long du programme en vue de la certification au Diplôme de Chorégraphe.
--	---

Calendrier de candidature

<u>Manager de projets chorégraphiques et artistiques</u>	<u>Chorégraphe</u>
21 décembre 2023 : ouverture des candidatures	
31 janvier 2024 : fermeture des candidatures	
<p>12 février 2024 : annonce de la pré-sélection pour les entretiens téléphoniques.</p> <p>Du 13 au 22 février 2024 : entretiens téléphoniques.</p> <p>23 février 2024 : comité de sélection</p> <p>5 mars 2024 : communication des résultats</p>	<p>12 février 2024 : annonce de la pré-sélection aux oraux.</p> <p>Les 19, 20, 21 et 22 février 2024 : oraux.</p> <p>23 février 2024 : comité de sélection</p> <p>5 mars 2024 : communication des résultats</p>

Oraux

Le candidat s'engage à se rendre disponible sur les dates des oraux et entretiens téléphoniques prévus au recrutement des programmes Manager de projets chorégraphiques et artistiques et Chorégraphe.

- Manager de projets chorégraphiques et artistiques : les entretiens téléphoniques se dérouleront durant la semaine du 19 au 22 février 2024.
- Incubateur de chorégraphes : les oraux se dérouleront durant la semaine du 19 au 22 février 2024, en présentiel. Il sera demandé au candidat de spécifier sa préférence de passage afin que les équipes puissent anticiper l'organisation des oraux.

Modalités de candidature et contenu du dossier

Le dossier de candidature doit être complété par les candidats qui souhaitent intégrer l'un ou l'autre des programmes sur le formulaire unique disponible en ligne sur le site de La Fabrique de la Danse à l'adresse <https://www.lafabriquedeladanse.fr/accompagnement/candidatures/>.

Les candidatures ouvrent le 21 décembre 2023 et ferment le 31 janvier 2024, 18h.

Le formulaire de candidature est différent selon les parcours Manager de projets chorégraphiques et artistiques et Chorégraphe. Il est composé de plusieurs parties.

A. Champs à compléter :

- Votre état civil : nom, prénoms, email, téléphone, etc.
- Votre parcours : diplômes obtenus, expériences professionnelles précédentes.
- Votre statut professionnel actuel : (intermittent, demandeur d'emploi, travailleur indépendant, salarié, etc). Merci d'apporter toutes les précisions possibles pour que nous puissions au mieux anticiper vos possibilités de financement au programme.
- Un texte court expliquant comment vous qualifieriez votre travail chorégraphique et ce qui vous anime en tant que chorégraphe.
- Un texte court sur un artiste qui vous touche particulièrement et pourquoi, dans quelque domaine que ce soit.
- Un texte court exprimant vos objectifs :
 - Artistique : à la fois en termes de création et quels sont les axes que vous aimeriez travailler individuellement, avec Christine Bastin, sur votre écriture chorégraphique.
 - De développement pour votre compagnie
- Vos disponibilités pour passer l'oral ou l'entretien téléphonique, si vous êtes pré-sélectionné.

B. Documents à télécharger :

- Votre Curriculum Vitae au format PDF intitulé "CV_NOM Prénom"
- Une lettre (1 page en pdf) ou une vidéo de motivation (2 minutes max en format mp4)* pour le programme Manager de projets chorégraphiques et artistiques ou pour le programme Chorégraphe et sur votre intention de créer votre compagnie intitulé "LM_NOM Prénom". Une attention particulière sera portée à la qualité de votre rédaction. La vidéo de motivation ne doit pas excéder 2 minutes, sinon celle-ci ne sera pas étudiée.
- Autres documents au choix du candidat intitulés "Nom du document_NOM Prénom" (**maximum de 3 documents additionnels**).

Important : Une fois commencé, le formulaire ne peut pas être enregistré en brouillon et si vous revenez en arrière vous perdrez toutes les informations renseignées. Il est donc **vivement conseillé de préparer tous les éléments de réponses et les documents à télécharger avant de commencer** sa candidature en ligne et à remplir le formulaire.

- A la fin du formulaire, une fois validé, si vous ne candidatez qu'au programme [Manager de projets chorégraphiques et artistiques](#) vous recevrez un mail dans les 7 jours ouvrés vous informant de la complétude des éléments fournis pour votre candidature.
- **Si vous candidatez au programme [Chorégraphe](#), vous devez finaliser votre candidature comme détaillé ci-dessous :**

Dans votre formulaire, il vous est demandé de déposer des liens vidéos et documents suivants :

- Une vidéo dansée ou parlée permettant de dévoiler la création en cours accompagnée d'un document de présentation/explication (**2 pages max en .pdf**)
- 1 extrait vidéo pour chacune de vos deux créations précédentes (**pas de format teaser privilégiant l'écriture vidéo plus que l'écriture chorégraphique**). Vos deux créations doivent être accompagnées du dossier de création correspondant.

Important : pour le choix de vos extraits, veillez à sélectionner un passage qui rende compte de la singularité de votre écriture chorégraphique de la manière la plus lisible et complète possible.

Nous acceptons des liens Youtube, Dailymotion ou Vimeo. Si vous ne souhaitez pas que vos vidéos soient visionnées par tous, vous pouvez :

- Sur Youtube, utiliser la fonctionnalité "Vidéo non répertoriée". [En savoir plus ici.](#)
- Sur Dailymotion, utiliser la fonctionnalité "Vidéo privée". [En savoir plus ici.](#)
- Sur Vimeo, utiliser la fonctionnalité "Non répertoriée" ou "Mot de passe". [En savoir plus ici.](#)

Si vos vidéos demandent un mot de passe, n'oubliez pas de le renseigner dans votre formulaire.

Une fois vos fichiers mis en ligne, **vous devez envoyer un mail à formations@lafabriquedeladanse.fr avec en objet "Candidature Incubateur Promo 2024 - NOM Prénom"** afin de nous informer que vous avez finalisé votre candidature en ligne.

A la suite de votre email vous recevrez une réponse par email dans les 7 jours ouvrés vous informant de la complétude de votre dossier.

Jury et sélection

<u>Manager de projets chorégraphiques et artistiques</u>	<u>Chorégraphe</u>
<p>Les porteurs de projets sont sélectionnés en deux étapes par les membres de l'équipe de La Fabrique de la Danse et sous la direction d'Orianne Vilmer, directrice générale de La Fabrique de la Danse.</p> <p>Une première sélection, annoncée le 12 février 2024, sera effectuée sur les dossiers de candidature complets comportant des motivations claires et détaillées et selon l'éligibilité du candidat à suivre le parcours et vis-à-vis des pré-requis.</p> <p>Cette première présélection sera suivie d'entretiens téléphoniques la semaine du 19 février 2024. Ces entretiens permettront à un membre de l'équipe pédagogique d'échanger avec le candidat sur son projet professionnel et ses besoins en formation et en montées en compétences, ainsi qu'au candidat d'avoir une compréhension plus complète du parcours et de ses exigences.</p> <p>Le comité de sélection, composé des membres co-fondateurs de La Fabrique de la Danse, se réunira ensuite et transmettra aux candidats</p>	<p>Les chorégraphes sont sélectionnés en deux étapes par Christine Bastin, directrice artistique de La Fabrique de la Danse, chargée de l'accompagnement chorégraphique des artistes et Orianne Vilmer, directrice générale de la structure.</p> <p>Une présélection sur dossier est annoncée le 12 février 2024, et conduit aux entretiens oraux la semaine du 19 février 2024.</p> <p>Cet oral est en deux parties :</p> <ul style="list-style-type: none">- un entretien individuel (30 min) où le chorégraphe exprime sa motivation à rejoindre le parcours, les compétences qu'il cherche à acquérir et présente son projet artistique en cours.- une épreuve pratique (2h) par groupe de 4 chorégraphes où chaque chorégraphe transmet tour à tour un court extrait de sa matière chorégraphique. <p>Les épreuves orales auront lieu en présence de Christine Bastin et d'Orianne Vilmer.</p> <p>La présence physique du candidat est obligatoire.</p>

sélectionnés l'information de leur sélection au plus tard le 5 mars 2024.

Le comité de sélection, composé des membres co-fondateurs de La Fabrique de la Danse, se réunira suite aux oraux et transmettra aux chorégraphes sélectionnés l'information de leur sélection au plus tard le 5 mars 2024.

Financement

Les programmes Manager de projets chorégraphiques et artistiques et Chorégraphe peuvent faire l'objet d'une demande de prise en charge auprès d'organismes financeurs de la formation professionnelle continue (AFDAS, Pôle Emploi, FIF-PL, CPF, etc).

Les possibilités de financements sont étudiées au cours de la candidature avec les personnes pré-sélectionnées. Pour plus de renseignements, vous pouvez nous contacter à formations@lafabriquedeladanse.fr.

Frais d'inscription et lettre d'engagement

Les frais d'inscription aux parcours Manager de projets chorégraphiques et artistiques et Chorégraphe s'élèvent à 100 €.

Ces frais sont à régler en fin de processus de recrutement, une fois le candidat sélectionné.

La lettre d'engagement stipule que le candidat s'engage à confirmer sa participation au programme souhaité dès la réception d'une réponse positive finale pour rejoindre le programme.

Cette lettre d'engagement est à signer à votre inscription à l'un des deux programmes.

Suivi des dossiers et contacts

Ilyana Koura, Coordinatrice des programmes et suivi des dossiers de candidature - ilyana@lafabriquedeladanse.fr

Pour toute question vous pouvez également vous adresser à formations@lafabriquedeladanse.fr

Traitement des données personnelles

Les informations recueillies dans le formulaire de candidature sont enregistrées dans un fichier informatisé par Alexandre Legay, Directeur des Opérations de La Fabrique de la Danse dans le cadre de la candidature aux parcours de formations et d'accompagnement de La Fabrique de la Danse. La base légale du traitement est le consentement du candidat.

Les données collectées seront uniquement communiquées aux membres de La Fabrique de la Danse.

Les données sont conservées pendant 3 ans.

Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données.

Vous pouvez retirer à tout moment votre consentement au traitement de vos données.

Consultez le site cnil.fr pour plus d'informations sur vos droits ainsi que notre politique de traitement des données.

Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter :

Alexandre Legay, Directeur des Opérations de la Fabrique de la Danse à alexandre@lafabriquedeladanse.fr.

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.